

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 12839
Numéro SIREN : 839 602 471
Nom ou dénomination : 400

Ce dépôt a été enregistré le 06/05/2022 sous le numéro de dépôt 60256

400 PARTNERS

SAS au capital variable de 49.078€
Siège social 29/31, rue de Courcelles – 75008 PARIS
B 839 602 471 R.C.S. PARIS

PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE du 29 octobre 2021 à 12H00

Le 29 octobre 2021, à 12 heures 00

Les actionnaires de la société 400 Partners se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social sur convocation faite par le Président, conformément à la loi et aux statuts.

Sont présents :

Dénomination, Nom, Prénom	Nombre d'actions / voix
Samuel Avenel.....	6 774
Bruno Calbry	10 000
SASU NCHaine Conseil représentée par Nicolas Chaine.....	6 774
Laurent Frédéric	11 290
SàRL IMMEDIA représentée par Bruno Calbry	60 278
Philippe Calbel	200
Serge Candotti	160
Véronique Ehrhard	160
SASU 60 MILES STRATEGY représentée par Charles Gaschignard	200
SASU EST STRATEGIES représentée par Marc Huot	120
Pierre Lucas	120
Fanny Neveu	200
Ivan Novikoff	200
SASU VPTL représentée par Vincent Potel	200
Isabelle Prehost.....	120
Jean-Jacques Raillard	200
SASU POSITIVE VALUE représentée par Philippe Vergne	200
TOTAL	97 196

En conséquence, réunissant 97.196 actions sur les 98.156 actions composant le capital social, l'assemblée peut valablement délibérer.

Il est établi une feuille de présence signée par les actionnaires présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés : personne n'est représenté.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Samuel AVENEL, Président.

Le Président dépose sur le bureau de l'assemblée et met à la disposition des associés :

5X 3

- une copie de la lettre de convocation envoyée aux associés ,
- la feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés,
- le texte des résolutions proposées,
- le rapport d'activité à date,
- la lettre de démission de Monsieur Samuel Avenel, Président,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020,

Le Président, après avoir déclaré que les documents ci-dessus énoncés ont été envoyés et/ou tenus à la disposition des actionnaires au siège social dans les délais réglementaires et légaux, constate que réunissant, sur première convocation, le nombre minimum d'actions pour se prononcer sur chacune des résolutions proposées, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Non dissolution de la société compte tenu de capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social dans les 4 mois de l'AGO annuelle, en application de l'Art.225-48 du code de commerce,
2. Constatation de la démission de Monsieur Samuel Avenel, Président de la société et nomination du nouveau Président de la société, en la personne de la SàRL IMMEDIA, actionnaire fondateur,
3. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Monsieur le Président donne lecture du rapport d'activité à l'assemblée générale.

Cette lecture terminée, Monsieur le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lit et met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

En application de l'Art.225-48 du code de commerce, et compte tenu de capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, l'assemblée statuant régulièrement dans les 4 mois de l'AGO annuelle du 23 juillet 2021 décide de ne pas dissoudre la société et de poursuivre son activité.

Pour mémoire au 31/12/2020, le capital social et les capitaux propres sont respectivement valorisés à 47.678€ et -37.285€.

Pour information, compte tenu de l'augmentation de capital effectuée par la SàRL IMMEDIA en date du 29 juin 2021 pour la somme de 70.000€, les capitaux propres ont



en été augmentés du même montant, par apport en capital social pour la somme de 1.400€ et prime d'émission pour la somme de 68.600€. A cette même date les capitaux propres sont donc positifs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Samuel Avenel par lettre simple en date du 16 octobre 2021, compte tenu de ses nouvelles fonctions, pour éviter également tout éventuel conflit d'intérêt.

Conformément à l'article 14.3 des statuts de la société, en rémunération de ses fonctions et en compensation de la responsabilité attachée à la gestion, le Président n'a pas bénéficié au cours de l'exercice 2021 d'une quelconque rémunération.

L'Assemblée Générale lui donne quitus pour sa gestion et le remercie chaleureusement pour sa contribution active et fidèle depuis la création de la société.

○○○○○○○○

L'Assemblée Générale propose la nomination de la SàRL IMMEDIA, immatriculée au RCS de Paris sous le # 403 084 478, sise 44, rue de la Bienfaisance - 75008 Paris, représentée par son Gérant, Monsieur Bruno Calbry. Le mandat prend effet à compter de ce jour, 29 octobre 2021, pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 14.3 des statuts de la société, en rémunération de ses fonctions et en compensation de la responsabilité attachée à la gestion, le nouveau Président ne bénéficiera pas d'une rémunération.

L'Article 28 des statuts de la société est corrigé comme suit :

ARTICLE 28 - NOMINATION DU PRESIDENT

Les associés nomment en qualité de Président de la société, à compter du 29/10/2021 et pour une durée indéterminée :

- **SàRL IMMEDIA**, immatriculée au RCS Paris sous le numéro 403 084 478 depuis le 15/12/1995, sise 44, rue de la Bienfaisance - 75008 Paris, représentée par son Gérant, Monsieur Bruno Calbry, né le 15/12/1964 à Sarcelles (95) et demeurant 1, route des Marronniers - 27130 Saint-Victor sur Avre

Les associés décident que le Président aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans le respect toutefois des dispositions légales applicables et des stipulations statutaires.

Les associés décident que la SàRL IMMEDIA ne percevra pas de rémunération particulière au titre de l'exercice de ses fonctions de Président mais aura droit, sur justificatif, au remboursement de ses frais de représentation exposés dans l'intérêt de la société.

La collectivité des associés pourra, à tout moment, décider ultérieurement de verser une rémunération à la SàRL IMMEDIA au titre de l'exercice de ses fonctions de Président, dont les modalités de fixation et de règlement seront déterminées à cette occasion.

SA

*La **SàRL IMMEDIA** accepte les fonctions de Président et déclare, en ce qui la concerne elle et son gérant, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.*

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal, à l'effet de réaliser toutes déclarations et formalités de publicité consécutives aux présentes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par tous les actionnaires.

SàRL IMMEDIA

Représentée par son Gérant, Monsieur Bruno Calbry
Président



En présence de Monsieur Samuel AVENEL



400 PARTNERS

SAS au capital variable de 49.078€
Siège social 29/31, rue de Courcelles – 75008 PARIS
B 839 602 471 R.C.S. PARIS

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Du 29 Juillet 2021 à 12H00

FEUILLE DE PRESENCE

No de compte	Dénomination, Nom, Prénom	Nombre d'actions & voix	Présent / Visio / Procuration / Absent non représenté	Nombre de voix à l'AGO	Signatures	%
1	Samuel Avenel	6 774	en visio Teams	6 774		6,9%
2	Bruno Calbry	10 000	en visio Teams	10 000		10,2%
3	SASU NCHaine Conseil représentée par Nicolas Chaine	6 774	en visio Teams	6 774		6,9%
4	Laurent Frédéric	11 290	en visio Teams	11 290		11,5%
6	SàRL IMMEDIA représentée par Bruno Calbry	60 278	en visio Teams	60 278		61,4%
7	Fabrice Baj	240	absent			
8	SASU HA Performances représentée par Frédéric Bureau	400	absent			
9	Philippe Calbel	200	en visio Teams	200		0,2%
10	Serge Candotti	160	en visio Teams	160		0,2%
11	Véronique Ehrhard	160	procuration à Bruno Calbry	160		0,2%
12	SASU 60 MILES STRATEGY représentée par Charles Gaschignard	200	procuration à Bruno Calbry	200		0,2%



13	SASU EST STRATEGIES représentée par Marc Huot	120	procuration à Bruno Calbry	120		0,1%
14	Olivier Lliberia	120	absent			
15	Pierre Lucas	120	procuration à Samuel Avenel	120		0,1%
16	Fanny Neveu	200	en visio Teams	200		0,2%
17	Ivan Novikoff	200	en visio Teams	200		0,2%
18	SASU VPTL représentée par Vincent Potel	200	en visio Teams	200		0,2%
19	Hervé Pouliquen	200	absent			
20	Isabelle Prehost	120	en visio Teams	120		0,1%
21	Jean-Jacques Raillard	200	en visio Teams	200		0,2%
22	SASU POSITIVE VALUE représentée par Philippe Vergne	200	en visio Teams	200		0,2%
	TOTAL	98 156		97 196		99,0%

La présente feuille de présence faisant apparaître que 17 actionnaires sont présents, en visioconférence Teams ou représentés, porteurs de 97.196 actions auxquelles sont attachées 97.196 voix, a été arrêtée et certifiée exacte par le Président de l'assemblée.

Le Président
SàRL IMMEDIA
P/o Bruno CALBRY



1


